

HEINRICH BÖLL STIFTUNG

DAKAR

Sénégal



PROJETS ET PROGRAMMES MIGRATOIRES AU SÉNÉGAL :

Une avalanche de financements pour des résultats mitigés



Rapport de l'étude-bilan sur les projets et programmes
migratoires au Sénégal de 2005 à 2019

Photo : <https://www.freepik.com/free-photo>

Avis de non-responsabilité

Cette étude a été réalisée sur commande de la Fondation Heinrich Böll Sénégal. Son contenu relève de l'unique responsabilité du consultant et ne peut en aucune façon être considéré comme reflétant les vues et les positions de la Fondation Heinrich Böll Sénégal. Toute erreur ou omission relève de la responsabilité du consultant.



La présente publication est sous licence CC-BY-NC-ND 4.0 (Creative Commons Attribution Non Commercial No Derivatives 4.0 International). Elle est gratuite et ne peut en aucun cas être vendue.

Consultant :

Dr Mamadou Dimé, sociologue et enseignant-chercheur
au Département de sociologie de l'Université Gaston
Berger de Saint-Louis

Edité par :

François Patuel

Résumé exécutif

Depuis 2005, suite à la médiatisation spectaculaire de nombreux décès de femmes, d'hommes et d'enfants sur les routes migratoires vers l'Europe, le Sénégal a multiplié les projets et programmes relatifs à la migration clandestine, en grande partie soutenus par l'Union européenne et plusieurs de ses États membres (France, Italie, Espagne).

Le présent rapport propose un bilan de ces projets et programmes pour la période 2005-2019. Au vu des documents consultés et des entretiens réalisés dans le cadre de cette étude, plus de 200 milliards de francs CFA (environ 305 millions d'euros) ont été investis dans le domaine de la migration sur cette période, avec pour principaux objectifs de limiter les départs, que ce soit par un meilleur contrôle des frontières ou en essayant d'améliorer les conditions socioéconomiques dans les zones de départ, et de favoriser les retours (partie 1).

Malgré l'ampleur des financements, les résultats sont mitigés¹ et le phénomène de la migration irrégulière continue de prendre de l'importance (partie 2). Cela peut s'expliquer par un contexte institutionnel national marqué par un éparpillement des acteurs et par une absence de politique nationale claire et cohérente (partie 3).

Plutôt que de présenter des solutions pérennes adaptées aux contraintes structurelles et conjoncturelles de développement auxquelles fait face le Sénégal, ces projets et programmes semblent surtout répondre aux attentes de l'Union européenne et de ses pays membres (partie 4), ce qui crée de nombreuses frustrations, en particulier chez les migrant.e.s de retour, les candidat.e.s à l'émigration et les associations locales impliquées dans ces projets (partie 5).

Les projets et programmes relatifs aux migrations mis en œuvre au Sénégal, sous l'impulsion et le financement des bailleurs internationaux, s'apparentent bien plus à des projets et programmes « anti-migratoires ».

Il s'agit pour la plupart de déprécier et de discréditer l'émigration pour mieux enjoliver des itinéraires de réussite « sur place ». Au niveau individuel, cela conduit à enfermer les candidat.e.s à l'émigration dans leurs espaces comme pour les amener à intérioriser la négation de leur désir de mobilité. Et au niveau institutionnel, à ignorer les bénéfices que cette mobilité pourrait apporter et apporte déjà au Sénégal.

Ainsi, au vu des contributions significatives des Sénégalais.e.s de l'extérieur au produit intérieur brut du pays, ce rapport amorce une réflexion sur l'intérêt du Sénégal à poursuivre ce qui semble être des projets et programmes « anti-migration » (partie 6).

¹ Le terme « mitigé » est utilisé dans le sens où « les montants dépensés ne sont pas à la hauteur des attentes et des objectifs pour lesquels les projets et programmes ont été mis en œuvre ».

Les principales recommandations aux autorités sénégalaises, sont de :

- mettre en place des politiques et programmes orientés vers l'identification de réponses pérennes et articulées autour des défis et enjeux migratoires propres au Sénégal, et non pensés par rapport à l'agenda de ses partenaires techniques et financiers ;
- procéder à une révision en profondeur de la politique nationale de migration du Sénégal avant sa validation politique, notamment afin de mettre en valeur les opportunités liées à la mobilité internationale de la population sénégalaise ;
- créer un ministère chargé des questions migratoires ayant pour mandat d'assurer la mise en œuvre et l'évaluation continue de la politique nationale de migration, ainsi que la coordination des interventions relatives à la migration.

Il est devenu essentiel de veiller à une meilleure connaissance des dynamiques migratoires afin de développer des politiques, projets et programmes inclusifs, durables et articulés aux problèmes et réalités des migrant.e.s et, des candidat.e.s à l'émigration, des migrants de retour et des immigrés au Sénégal.

Cela passe par une amélioration notable du système de collecte de données sur les migrations, notamment vers l'Union européenne et ses pays membres, mais également à l'intérieur de la CEDEAO, nécessitant également le renforcement des capacités d'actions des structures d'enseignement et de recherche se spécialisant sur les migrations (laboratoires et centres de recherche, universités, ONG, Think thank, etc.). ■■■

Sommaire

Résumé exécutif	4
Sommaire	6
Liste des acronymes et des sigles	7
Introduction et méthodologie	8
Bilan des projets et programmes liés à la migration de 2005 à 2019	10
2005 – 2012 : le verrouillage des possibilités de migration légale vers les pays de l’Union européenne	10
2012 – 2015 : favoriser les investissements productifs de la diaspora et les retours	11
2015-2019 : « lutter contre les causes profondes de la migration », l’aide au développement au service du contrôle de la migration	13
Malgré l’augmentation exponentielle des financements, des résultats mitigés	14
Un éparpillement des responsabilités institutionnelles et une absence de politique claire et cohérente	15
Des projets qui répondent avant tout aux attentes des bailleurs	15
Des frustrations grandissantes quant à des projets et programmes qui ne bénéficient pas aux populations	16
Les transferts de la diaspora, une ressource faiblement valorisée ?	17
Conclusion et recommandations	18
Annexe 1 : Documents consultés	19
Annexe 2 : Répertoire des projets et programmes mise en œuvre	20
Annexe 3 : Liste des projets financés dans le cadre du Fonds fiduciaire d’urgence de l’Union européenne au Sénégal	22
Annexe 4 : Autres projets compilés mais sans disposer de données spécifiques sur les budgets	26

Liste des acronymes et des sigles

ADEPME	Agence de Développement et d’Encadrement des Petites et Moyennes Entreprises
ADESK	Association pour le Développement Économique et Social de Kolda
AECID	Agence Espagnole de Coopération Internationale pour le Développement
AFD	Agence Française de Développement
AMLD	Alliance pour la Migration, le Leadership et le Développement
ANSD	Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie
APIX	Agence pour la Promotion des Investissements et des Grands Travaux
BASE	Bureau d’Appui aux Sénégalais de l’Extérieur
CICR	Comité International de la Croix-Rouge
DGASE	Délégation Générale d’Appui aux Sénégalais de l’extérieur
DGSE	Direction Générale des Sénégalais de l’Extérieur
ENABEL	Agence Belge de Développement
FAISE	Fonds d’Appui à l’Investissement des Sénégalais de l’Extérieur
FAO	Organisations des Nations Unies pour l’Alimentation et l’Agriculture
FFD	Fonds des Femmes de la Diaspora
FFUE	Fonds Fiduciaire d’Urgence de l’Union Européenne
FJPA	Fédération des Jeunes Producteurs Agricoles de Kolda
FRONTEX	Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes
FSE	Fonds des Sénégalaises de l’Extérieur
IED Afrique	Innovation Environnement Développement Afrique
GIZ	Agence Allemande de Coopération Internationale
MAESE	Ministère des Affaires Étrangères et des Sénégalais de l’Extérieur
OIM	Organisation Internationale pour les Migrations
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PIB	Produit Intérieur Brut
PSE	Plan Sénégal Émergent
SYSED	Synergie Sénégalaise pour l’Éducation et le Développement
REVA	Retour Vers l’Agriculture
UE	Union Européenne

Introduction et méthodologie



<https://www.freepik.com/free-photo>

Les flux financiers liés à des projets et programmes relatifs aux migrations se sont intensifiés depuis 2005 au Sénégal en réponse à la médiatisation spectaculaire de nombreux décès de femmes, d'hommes et d'enfants sur les routes migratoires vers l'Europe, que ce soit lors de naufrages de pirogues dans l'Atlantique ou de la traversée du Sahara à travers des pays minés par des crises sécuritaires. Catalogué comme un pays de départ « de migrants irréguliers », le Sénégal a multiplié les initiatives visant à contrôler la migration clandestine, sous l'impulsion de l'Union européenne et plusieurs de ses États membres, principaux pays de destination des migrants (France, Italie, Espagne).

Le présent rapport propose un bilan de ces projets et programmes pour la période 2005-2019, notamment quant aux mon-

tants investis, leurs domaines d'intervention, leurs objectifs et leurs résultats.

Il s'appuie sur une analyse documentaire des plans, notes de synthèse et rapports d'évaluation relatifs à ces projets et programmes. Afin de recueillir des informations et analyses complémentaires, des entretiens semi-structurés ont été réalisés avec des personnes ressources, y compris auprès d'acteurs institutionnels (Direction générale d'appui aux Sénégalais de l'extérieur, Direction du développement du capital humain, ministère de l'Intérieur), de partenaires techniques et financiers du Sénégal (Délégation de l'Union européenne, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), la coopération allemande (GIZ), la coopération française (Expertise France) et l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM)) et d'organisations de la

société civile impliquées dans la mise en œuvre de projets relatifs aux migrations (Alliance pour la Migration, le Leadership et le Développement (AMLD), Synergie Sénégalaise pour l'Éducation et le Développement (SYSED), Association pour le Développement Économique et Social de Kolda (ADESK), Fédération des Jeunes Producteurs Agricoles de Kolda (FJPA), Innovation Environnement Développement Afrique (IED Afrique) et des structures associatives de migrant.e.s de retour (Fédération des Associations des Sénégalais Émigrés de Retour (FASER) et Association des Migrants de Retour de la région de Kolda. Vingt-trois entretiens ont également été menés avec des migrant.e.s de retour et des candidat.e.s à l'émigration, principalement à Saint-Louis, Louga, Thiès, Dakar, Mbour et Kolda, afin d'évaluer les impacts des projets et programmes liés aux migrations auprès de leurs bénéficiaires.

Étant donné le manque de données accessibles sur des projets clôturés depuis parfois plus de dix ans, tant sur leurs financements, que sur leurs bénéficiaires et leurs résultats, cette étude ne saurait prétendre à l'exhaustivité. Les montants et évolutions présentés ne sont que des estimations établies en fonction des données disponibles. Des listes des principaux projets et programmes étudiés sont disponibles en annexe.

Au vu de cette analyse documentaire et des entretiens réalisés, plus de 200 mil-

liards de francs CFA (environ 305 millions d'euros) ont été investis dans le domaine de la migration sur cette période, avec pour principaux objectifs de limiter les départs, que ce soit par un meilleur contrôle des frontières ou en essayant d'améliorer les conditions socioéconomiques dans les zones de départ, et de favoriser les retours (partie 1).

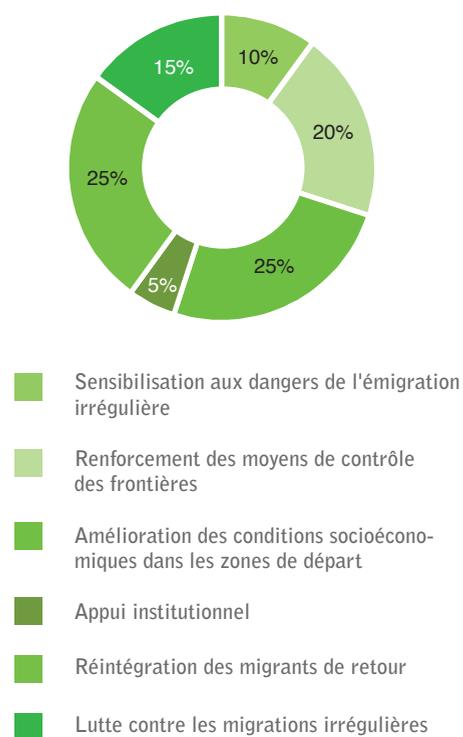
Malgré l'ampleur des financements, les résultats sont mitigés et le phénomène de la migration irrégulière continue de prendre de l'importance (partie 2).

Cela peut s'expliquer par un contexte institutionnel national marqué par un éparpillement des acteurs et par l'absence d'une politique nationale claire et cohérente (partie 3). Plutôt que de présenter des solutions pérennes adaptées aux contraintes structurelles et conjoncturelles de développement auquel fait face le Sénégal, ces projets et programmes semblent surtout répondre aux attentes de l'Union européenne et de ses pays membres (partie 4), ce qui crée de nombreuses frustrations, en particulier chez les migrant.e.s de retour, les candidat.e.s à l'émigration et les associations locales impliquées dans ces projets (partie 5). Ce rapport amorce une réflexion sur l'intérêt du Sénégal à poursuivre ce qui semblent être des projets et programmes « anti-migration » au vu des contributions significatives des sénégalais de l'extérieur au produit intérieur brut du pays (partie 6). ■■■

Bilan des projets et programmes liés à la migration de 2005 à 2019

Au vu des projets et programmes examinés dans cette étude ², plus de 200 milliards de francs CFA (environ 305 millions d'euros) ont été investis dans le domaine de la migration entre 2005 et 2019 au Sénégal, principalement autour de trois axes : la surveillance des frontières, favoriser les retours, et améliorer la situation socio-économique dans les zones de départ. Si ces trois objectifs ont été constants sur la période étudiée, leur prévalence dans les projets/programmes mis en œuvre a considérablement évolué. Trois phases se distinguent en fonction des contextes, dynamiques migratoires et stratégies de réponse : 2005 - 2012, 2012 - 2015 et 2015 - 2019.³

Figure 1 : Répartition des politiques et des programmes selon leurs objectifs



² Les dix principaux projets et programmes étudiés dans ce rapport sont présentés dans les annexes 2 et 3.

³ Ce découpage temporel ne correspond pas forcément à la durée des projets. Certains projets lancés en 2005 sont par exemple toujours en cours.

⁴ La Cimade, Loujina Tounkaranké, Migreurop, Rapport d'observation : Coopération UE-Afrique sur les migrations – Chronique d'un chantage – Décryptage des instruments financiers et politiques de l'Union Européenne', décembre 2017, disponible sur : https://www.lacimade.org/wpcontent/uploads/2017/12/Cimade_Cooperation_UE_Afrique.pdf, date de consultation : 15 mai 2019.

2005 – 2012 : le verrouillage des possibilités de migration légale vers les pays de l'Union européenne

La période 2005 – 2012 est caractérisée par une crise du secteur de la pêche dans les régions côtières du Sénégal et par un afflux des migrations irrégulières se faisant à bord des pirogues, surnommées Barça wala barsakh (« Barça ou la mort » en wolof), qui partaient directement des côtes sénégalaises en direction de l'Espagne par les îles Canaries. Les milliers de décès de migrant.e.s enregistrés pendant cette période ont reçu un large écho médiatique avec des images de pirogues à la dérive, de migrants éprouvés par les jours de traversée et de corps échoués sur les côtes ⁴.

Cette intensification des migrations irrégulières par la voie maritime est une réponse au verrouillage des possibilités de migration légale vers les pays de l'Union européenne. La première conférence ministérielle euro-africaine « migration et développement » de juillet 2006 marque un raidissement dans la politique migratoire européenne et ouvre l'ère de la signature d'accords de « gestion concertée des flux migratoires » avec la France (2006), l'Espagne (2006) et l'Italie (2007). Le principal mécanisme de cette « gestion concertée » est le renforcement du contrôle des frontières européennes, notamment par l'intermédiaire de l'Agence

européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures des États membres de l'Union européenne (FRONTEX) ⁵.

Créée en 2005, FRONTEX déploie de nombreux projets au Sénégal ayant essentiellement pour objectif de renforcer les capacités logistiques et technologiques des forces de sécurité sénégalaises pour lutter contre l'émigration irrégulière. Ces projets incluent des opérations conjointes sur les côtes sénégalaises, avec des navires et avions mis à disposition par des pays membres de l'Union européenne, visant à intercepter des pirogues de migrant.e.s et les reconduire à leur point de départ ⁶.

En parallèle, le Sénégal et ses partenaires techniques et financiers mettent en œuvre des projets d'assistance aux migrant.e.s de retour et d'aide au développement pour « fixer » les populations. Pensé en 2005 pour les migrant.e.s sénégalais.e.s refoulé.e.s du Maroc puis étendu aux migrant.e.s expulsé.e.s d'Espagne en 2006, le Plan REVA (Retour Vers l'Agriculture) mise sur les investissements dans le secteur agricole pour intégrer les migrant.e.s de retour et proposer des opportunités socio-économiques aux personnes qui pourraient être tentées par l'émigration irrégulière. Les partenaires financiers du Sénégal ont accordé au moins 30 millions d'euros pour la mise en œuvre de ce plan ⁷.

En 2008, le plan REVA a été inclus dans un programme plus vaste et plus ambitieux : la Grande Offensive Agricole pour la Nourriture et l'Abondance (GOANA) dont les besoins de financement étaient estimés à près de 344 milliards francs CFA ⁸.

L'OIM, un autre acteur majeur de cette période, a également exécuté de nombreux projets principalement sur la sensibilisation sur les dangers de l'émigration clandestine et à la création d'opportunités socio-économiques au Sénégal. Le projet « Migration pour le Développement en Afrique », financé par l'Union Européenne avec un budget estimé entre 1,2 et 4,8 milliards de francs CFA (entre 2 et 8 millions de dollars) entre 2006 et 2010, a soutenu des projets agricoles au Sénégal portés par des associations de la diaspora et des migrant.e.s, et la création d'entreprises par des femmes migrantes sénégalaises.

Au total, plus de 30 milliards de francs CFA ont été investis dans des projets relatifs aux migrations sur cette période.

2012 – 2015 : favoriser les investissements productifs de la diaspora et les retours

Le dispositif de contrôle maritime déployé par l'Union européenne, ses pays membres et le Sénégal sur la période précédente contribue à rediriger les flux migratoires vers l'Est du Sénégal, par la voie terrestre. Les migrants passent désormais par le Niger, puis par la Lybie et la Tunisie avant de traverser la Méditerranée pour atteindre les côtes européennes ⁹.

⁵ En 2016, l'Agence a vu son mandat élargi et renforcé pour devenir l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes.

⁶ FRONTEX, 'Longest FRONTEX coordinated operation – HERA, the Canary Islands', 19 décembre 2006, disponible sur : <https://frontex.europa.eu/media-centre/news-release/longest-frontex-coordinated-operation-hera-the-canary-islands-WpQlsc>, date de consultation 15 mai 2019.

Ces accords prévoient toutefois des possibilités de migration circulaire de travail, mais celles-ci sont limitées.

⁷ Anaik Pian, 'Face aux enjeux politiques locaux, aide au développement en échange de retours forcés : le Plan REVA au Sénégal', in Olivier Clochard (sous la dir. de), Atlas des migrants en Europe. Géographie critique des politiques migratoires, Paris, Armand Colin, 2009, p. 88-90.

⁸ Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement rural, 2014, Programme d'Accélération de la Cadence de l'Agriculture Sénégalaise (PRACAS), Volet agricole du Plan Sénégal Émergent (PSE), disponible sur : <http://extwprlegs1.fao.org/docs/pdf/sen145874.pdf>, date de consultation : 20 juillet 2019.

⁹ Document d'action du Fonds fiduciaire de l'UE, <https://ec.europa.eu/trustfundforafrica/sites/euetfa/files/t05-eutf-sah-sn-10.pdf>, date de consultation : 16 mai 2019.

L'année 2012 marque également l'arrivée au pouvoir du Président Macky Sall qui s'est considérablement appuyé sur la diaspora sénégalaise pour arriver au pouvoir. Il prend une série de mesure visant à valoriser la contribution socio-économique de la diaspora dans le développement du Sénégal. L'enveloppe budgétaire destinée au Fonds d'appui à l'investissement des Sénégalais de l'extérieur (FAISE) créé en 2008 passe de 300 millions de francs CFA à 3 milliards de francs CFA. Les autorités sénégalaises créent également un fonds dédié exclusivement aux femmes de la diaspora pour appuyer leurs initiatives dans leurs pays d'installation, à hauteur d'un milliard de francs CFA ¹⁰.

Cette volonté politique de valoriser les investissements productifs de la diaspora afin de favoriser le développement du pays est réitérée dans le Plan Sénégal Émergent (PSE) élaboré en 2013 et qui constitue le référentiel des politiques publiques au Sénégal ¹¹.

L'État s'est appuyé sur ses agences publiques comme l'Agence de développement et d'encadrement des petites et moyennes entreprises (ADEPME) et Agence pour la promotion des investissements et des grands travaux (APIX) pour mettre en œuvre des projets visant à promouvoir, accompagner et soutenir l'investissement et l'entrepreneuriat chez les Sénégalais.e.s de l'extérieur et les migrant.e.s de retour dans les domaines identifiés comme porteurs de valeur ajoutée : agriculture, élevage, pêche, transformation des produits, artisanat, horticulture, économie numérique, aviculture, microentreprises rurales, etc ¹².

La période 2012 – 2015 marque également l'intensification des actions de réintégration de migrant.e.s, notamment par le biais des programmes d'aide au retour volontaire de l'OIM et de projets de la société civile financés par l'Union européenne comme le Programme Afrique de l'Ouest – Action transnationale pour l'intégration sociale et professionnelle d'enfants et de jeunes migrant.e.s victimes de la traite, de trafic ou d'autres formes d'exploitations dans la sous-région ouest africaine doté d'un budget de 1,6 millions d'euros (environ 1,1 milliards de francs CFA).

Enfin, l'État sénégalais et ses partenaires techniques et financiers ont continué leur politique de dissuasion de la migration irrégulière. D'un côté, le Sénégal a adopté plusieurs lois introduisant de nouveaux délits relatifs à la migration irrégulière et à un durcissement des peines prévues ¹³.

De l'autre, l'OIM et l'Union européenne ont largement financé des campagnes de sensibilisation visant à déprécier l'émigration, souligner ces risques et au contraire célébrer la réussite locale.

Au total, sur cette période, plus de 50 milliards francs CFA ont été mobilisés pour des projets et programmes liés à la migration, soit une augmentation de 66% par rapport à la période précédente. ■■■

2015-2019 : « lutter contre les causes profondes de la migration », l'aide au développement au service du contrôle de la migration

De 2015 à 2019, la voie terrestre par le Sahara puis l'Afrique du Nord reste la route migratoire principale utilisée par les migrant.e.s pour se rendre en Europe. Les itinéraires évoluent afin de contourner les points de contrôles. Plutôt que de passer par Agadez au Niger, certains passent par Kidal au Mali et Tamanrasset en Algérie. Selon les statistiques de l'Union européenne, 19.235 Sénégalais.e.s sont arrivés.e.s en Italie, en Grèce et en Espagne par voie maritime de janvier 2016 à mars 2019 ¹⁴.

Cette période est marquée par une augmentation massive des financements de l'Union européenne relatifs à la migration irrégulière. En novembre 2015, réunis au sommet de La Valette sur la migration, les chefs d'État ou de gouvernement européens et africains ont adopté une déclaration politique commune mettant l'accent sur la nécessité de s'attaquer aux « causes profondes de la migration irrégulière », de renforcer la protection des migrant.e.s et des demandeurs d'asile, de prévenir la migration irrégulière, et de coopérer plus étroitement pour améliorer la coopération en matière de retour, de réadmission et de réintégration ¹⁵.

L'Union européenne lance le Fond fiduciaire d'urgence en faveur de la stabilité et de la lutte contre les causes profondes de la migrations irrégulière et du phénomène des personnes déplacées en Afrique (FFUE) visant à appuyer la mise-en-œuvre de la déclaration politique commune de La Valette. Entre 2015 et 2019, le Sénégal reçoit par l'intermédiaire du FFUE au moins 170,8 millions d'euros (environ 112 milliards de francs CFA) pour une dizaine de projets (annexe 2).

Avec la création du FFUE, et l'ampleur des financements proposés, les politiques migratoires de l'Union européenne influent lourdement sur le processus d'élaboration de la politique nationale de migration, lancé en 2016 et piloté par la Direction du développement du capital humain au sein du ministère de l'Économie, des Finances et du Plan, avec l'appui technique et financier de l'OIM. Ce document de politique publique a reçu une validation technique en 2018 mais est toujours en attente d'une validation politique. Il se présente comme une compilation des projets formulés par les organisations et directions ministérielles ayant participé à sa formulation et qui rentre généralement dans les critères du FFUE. Le Sénégal a maintenu sa politique de valorisation des contributions de la diaspora au développement socio-économique du Sénégal en conservant un niveau de financement important pour le FAISE.

Au total, de 2015 à 2019, de plus de 120 milliards de francs CFA (environ 182 millions d'euros) ont été, en total, décaissés pour la mise en œuvre des projets et programmes orientés vers la dissuasion des migrations irrégulières, soit une augmentation de 140% par rapport à la période précédente. ■■■

¹⁰ ANSD et OIM, 2018. Migration au Sénégal. Profil migratoire 2018. URL : <http://www.ansd.sn/ressources/rapports/ANSD-OIM%20-%20Profil%20Migratoire%20du%20Senegal%202018.pdf>, date de consultation : 20 avril 2019.

¹¹ Plan Sénégal Émergent, 2014, disponible sur : https://www.sec.gouv.sn/sites/default/files/Plan%20Senegal%20Emergent_0.pdf, date de consultation 16 mai 2019.

¹² Mamadou Dimé, Étude sur les organisations et mécanismes d'appui aux migrants/ es de retour au Sénégal, rapport de consultation, GIZ, Programme Migration et Développement (PMD), décembre 2017.

¹³ ANSD et OIM, 2018. Migration au Sénégal. Profil migratoire 2018, disponible sur : <http://www.ansd.sn/ressources/rapports/ANSD-OIM%20-%20Profil%20Migratoire%20du%20Senegal%202018.pdf>, date de consultation : 20 avril 2019.

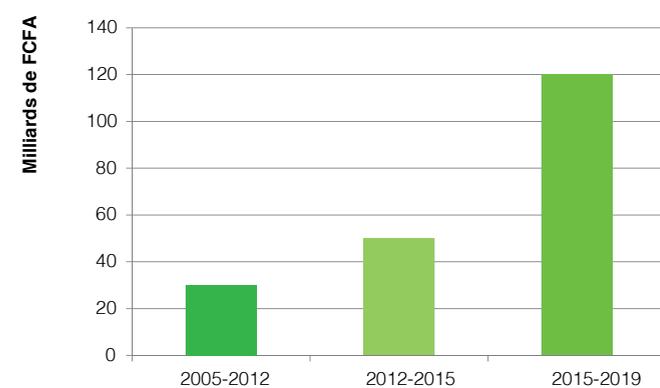
¹⁴ Document d'action du Fonds fiduciaire de l'UE, disponible sur : <https://ec.europa.eu/trustfundforafrica/sites/euetfa/files/t05-eutf-sah-sn-10.pdf>, date de consultation : 16 mai 2019.

¹⁵ Conseil européen, Sommet de La Valette sur la migration, 11-12 novembre 2015, disponible sur : <https://www.consilium.europa.eu/fr/meetings/international-summit/2015/11/11-12/>, date de consultation 16 mai 2019.

Malgré l'augmentation exponentielle des financements, des résultats mitigés

Malgré cette augmentation exponentielle des financements, les résultats de ces projets et programmes sont mitigés. Le dernier profil migratoire du Sénégal publié par l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie et l'OIM en 2018 conclut que l'émigration irrégulière au Sénégal continue de « prendre de l'importance », tout en notant l'impossibilité de donner des chiffres exacts en l'absence de données cohérentes et collectées de manière régulière¹⁶. Une note de recherche publiée par l'OIM en 2019 constate également une recrudescence des migrations irrégulières du Sénégal vers l'Espagne par la voie maritime en 2018¹⁷. Cette étude conclut que le « manque d'opportunités économiques » et « l'image positive de la migration » véhiculée par les proches continuent à pousser les jeunes Sénégalais.e.s à la migration irrégulière.

Figure 2: Financements alloués à des projets et programmes relatifs à la migration de 2005 à 2019 (en milliards de francs CFA).



cette étude corroborent le fait que les moyens investis n'ont pas permis d'infléchir le désir migratoire chez les migrant.e.s de retour et candidat.e.s à l'émigration. Comme le soulignent les témoignages ci-dessous, plusieurs d'entre eux continuent de concevoir l'émigration comme le moyen de réussite sociale par excellence.

« On sait tous maintenant qu'aller en Europe coûte très cher et que tenter d'y aller de manière clandestine est pleine de dangers. Nous connaissons tous dans le quartier des gens qui ont laissé leur vie en essayant de le faire. Nous préférons affronter ces dangers plutôt que de vivre en permanence des humiliations ici au Sénégal. C'est bien beau toutes ces campagnes de sensibilisation. [...] Moi si l'occasion se présente, je n'hésiterai pas. »¹⁸

« La pêche ne nous permet plus de gagner correctement notre vie. [...] Nos gouvernants ont tué la pêche avec tous ces accords qui permettent aux bateaux étrangers de venir s'emparer des poissons qui permettraient de gagner des revenus. Si l'occasion se présente, beaucoup de pêcheurs tenteront de partir en Europe. [...] Les gens ont beau faire des campagnes de sensibilisation sur les risques, ce n'est pas ça qui va les décourager. Je suis prêt à affronter tous les dangers pour arriver en Europe. »¹⁹

¹⁶ Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie et OIM, Migration au Sénégal – Profil Migratoire 2018, 2018, disponible sur : <https://publications.iom.int/books/migration-au-senegal-profilnational-2018>, date de consultation 16 mai 2019.

¹⁷ IOM, 'Research Brief — New Migration Dynamics In Senegal: Understanding The Reactivation Of The Western African Route', octobre 2019.

¹⁸ Entretien avec un jeune, Guédiawaye, juillet 2019.

¹⁹ Entretien avec un jeune pêcheur, Mbour, juillet 2019.

Un éparpillement des responsabilités institutionnelles et une absence de politique claire et cohérente

Ces résultats mitigés peuvent s'expliquer par différents facteurs, à commencer par un éparpillement des responsabilités institutionnelles dans la gouvernance des migrations.

Il n'existe aucune structure au Sénégal ayant pour mandat d'aborder le fait migratoire dans sa transversalité (émigration, migration interne et immigration). La gouvernance migratoire implique une pluralité de structures ministérielles et agences gouvernementales en fonction des secteurs concernés : contrôle des frontières, politique intérieure, politique étrangère, coopération bilatérale, coopération multilatérale, coopération décentralisée, aide au développement, engagement de la diaspora, etc.

Si le ministère des Affaires étrangères et des Sénégalais de l'étranger, à travers notamment la Direction générale d'appui aux Sénégalais de l'étranger, tente d'assumer un leadership institutionnel sur les questions liées à l'émigration, beaucoup de projets et programmes relatifs aux migrations irrégulières sont mis en œuvre par d'autres ministères et agences.

Cet éparpillement institutionnel contribue à faire de la migration un champ éclaté propice à la multiplication des initiatives sans un cadre de concertation apte à fédérer les actions et à contrecarrer le chevauchement et la duplication des programmes et des projets. Il empêche l'émergence d'une ligne politique claire et cohérente dans la gouvernance des enjeux et défis posés par les migrations.

Le Plan stratégique opérationnel 2015-2018 de la Direction générale des Sénégalais de l'étranger a tenté de poser les jalons d'un cadre institutionnel de coordination des interventions mais sa faiblesse majeure est liée au mandat de cette structure dédiée uniquement aux Sénégalais.e.s de l'étranger.

La politique nationale de migration du Sénégal -élaborée en parallèle par le ministère de l'Économie, des Finances et du Plan- dont l'objectif est « de prendre en charge, de manière cohérente et durable, l'ensemble des questions liées à la migration, afin qu'elle puisse contribuer de manière optimale au développement économique et social du Sénégal » pourrait être perçue comme une esquisse de mise en synergie des interventions²⁰. La version finale du document, ayant reçu une validation technique en 2018, se présente pourtant bien plus comme une compilation des projets formulés par les directions ministérielles que comme un document présentant un cadre stratégique clair. Elle est d'autre part toujours en attente d'une validation politique qui devait être pilotée par la primature, mais qui semble suspendue suite à la suppression du poste de premier ministre en 2019.

Des projets qui répondent avant tout aux attentes des bailleurs

La pluralité des partenaires techniques et financiers du Sénégal sur les questions de migrations (agences de l'Union européenne, des pays membres, des Nations Unies, dont l'OIM, etc.) participe à cette dispersion des efforts et freinent l'émergence d'une politique nationale. D'un côté, les bailleurs démultiplient les initiatives

²⁰ République du Sénégal, Ministère de l'Économie, des Finances et du Plan, Direction du Développement du Capital humain, Politique nationale migratoire du Sénégal, version provisoire, 2018.

sur la migration et les sollicitations auprès des différents ministères pour y « loger » leurs programmes. De l'autre, les pouvoirs publics sénégalais ont adopté une posture consistant souvent à « monnayer » les engagements afin de recevoir des financements toujours plus importants. Cette dynamique, typique des contextes d'asymétrie dans les rapports de coopération²¹, crée des tensions et une compétition entre des institutions et agences nationales avides de capter ces ressources.

Dans ce contexte, ce sont les orientations stratégiques des bailleurs, en particulier de l'Union Européenne et ses pays membres, qui ont déterminé les choix de politiques et de programmes migratoires au Sénégal. Il n'est donc pas étonnant que les projets et programmes mis en œuvre sur la période 2005 – 2019 se focalisent presque exclusivement sur la régulation de l'émigration irrégulière en dissuadant les départs et en favorisant les retours, qui sont les principaux piliers de la politique migratoire européenne. La migration sous-régionale n'est guère prise en compte.

Si cette position des autorités sénégalaises vaut au Sénégal la réputation de « bon élève » et de « collaborateur conciliant » de l'Union européenne sur les questions migratoires, elle est de plus en plus contestée par les acteurs locaux impliqués sur les questions de migrations, comme le résume bien un responsable d'ONG interrogé dans le cadre de cette étude :

« On ne peut pas parler de politiques migratoires au Sénégal. Tout ce qu'on a, ce sont des solutions ponctuelles à des situations ponctuelles au gré de l'émotion qu'elles créent. Toutes les initiatives viennent des pays européens. Notre pays est dans une position très réactive, une attitude de suivisme. C'est sûr qu'on est dans un contexte d'une inégalité très flagrante. Nos États ne font qu'appliquer des mesures de l'Union européenne [...]. Ce qui a été élaboré et qu'on veut présenter comme la politique nationale migratoire du Sénégal, elle n'en

est pas une ! C'est juste un diagnostic puis un assemblage de projets des structures qui ont participé au processus [...]. Si on compare cette politique avec celle de pays comme le Maroc ou l'Inde, on voit vite sa faiblesse. »²²

Des frustrations grandissantes quant à des projets et programmes qui ne bénéficient pas aux populations

La tonalité critique de ce discours relaie les préoccupations et frustrations de la majorité des migrant.e.s de retour et candidat.e.s à l'émigration interrogés. La plupart ont mis en exergue le décalage entre l'ampleur des financements proposés par les bailleurs au Sénégal et les montants qui parviennent finalement aux populations.

Les migrant.e.s ayant bénéficié de l'assistance de l'OIM dans le cadre de retours volontaires estiment souvent que les montants alloués sont insuffisants et finissent par remettre en cause la pertinence de cette assistance, comme en attestent les deux témoignages suivants :

« J'ai tenté de partir en Europe en passant par le Mali puis le Niger et la Lybie. Je suis resté bloqué au Niger avec beaucoup d'autres jeunes Sénégalais.e.s. Nous avons connu la galère dans ce pays. Lorsque l'OIM nous a proposé de rentrer au Sénégal, moi je n'ai pas hésité car je n'en pouvais plus. Lorsque je suis rentré, on nous a proposé des montants insignifiants pour pouvoir faire quoi que soit. [...] En plus, ce qu'ils ignorent, c'est ce que nous nous endettons ou bien nous vendons tous nos biens pour partir, donc tu es rapatrié, la situation qui t'a amené à par-

²¹ CIMADE, 2017. Coopération UE-Afrique sur les migrations. Chronique d'un chantage. Décryptage des instruments financiers et politiques de l'Union européenne, URL : https://www.lacimade.org/wpcontent/uploads/2017/12/Cimade_Cooperation_UE_Afrique.pdf, date de consultation : 28 avril 2019.

²² Entretien avec un responsable d'ONG, Dakar, 22 mai 2019.

tir n'a pas changé d'un iota. Ce ne sont pas des montants d'argent aussi faibles qu'on amènera à renoncer à l'Europe. »²³

« Il ne se passe pas un mois sans que l'on ne parle à la télé de financements accordés à des migrants de retour. C'est beaucoup d'argent [...]. On se demande où part cet argent et qui en profite. [...] Dans mon entourage, chez mes compagnons avec qui je suis rentré, je ne connais personne ayant réussi à bénéficier d'un quelconque financement. L'argent destiné à aider les migrant.e.s de retour doit arriver jusqu'à nous. Nous avons beaucoup de projets mais nous n'avons pas les moyens de les réaliser. »²⁴

Les organisations de la société civile du Sénégal, en particulier les associations de migrant.e.s, dénoncent quant à elle les difficultés rencontrées pour accéder aux financements. Basées sur le terrain, elles n'ont pas accès à l'information sur les opportunités de financement existantes et les procédures sont souvent longues et inadaptées à leur profil et à leur situation socio-économique. Plusieurs responsables d'associations sénégalaises ont déploré le fait que l'argent de la migration profite plus aux ONG internationales, et en particulier européennes, qu'aux associations locales. Cette perception s'est nettement accentuée avec la création du Fond Fiduciaire dans la mesure où les structures sélectionnées pour piloter les projets identités sont soit des organisations internationales (OIM, Comité International de la Croix Rouge), soit des agences de coopération européennes (Agence Française de Développement (AFD), Agence Espagnole de Coopération Internationale au Développement (AECID), Agence Italienne de Coopération au Développement (AICS), etc.), soit des ONG ou des sociétés européennes (Agence d'Aide à la Coopération Technique et au Développement (ACTED), CIVIPOL).

²³ Entretien, migrant de retour dans le cadre du retour volontaire assisté de l'OIM, Saint-Louis, juillet 2019

²⁴ Entretien, migrant de retour, Louga, juillet 2019.

²⁵ Entretiens, personnes-ressources au sein de l'AMLD, du FASER et de SYSED, Dakar et Kolda avril 2019.

Les transferts de la diaspora, une ressource faiblement valorisée ?

En définitive, les projets et programmes relatifs aux migrations mis en œuvre au Sénégal, sous l'impulsion et le financement des bailleurs internationaux, s'apparentent bien plus à des politiques et programmes « anti-migratoires ». Il s'agit de déprécier et de discréditer l'émigration pour mieux enjoliver des itinéraires de réussite « sur place ». Au niveau individuel, cela conduit à enfermer les candidat.e.s à l'émigration dans leurs espaces comme pour les amener à interioriser la négation de leur désir de mobilité. Et au niveau institutionnel, à ignorer les bénéfices que cette mobilité pourrait apporter au Sénégal.

Or, il convient ici de mettre en perspective les montants levés pour des projets et programmes relatifs aux migrations (au moins 200 milliards de francs CFA entre 2005 et 2019), avec les transferts financiers des émigrés sénégalais vers le Sénégal, qu'ils aient émigré de manière régulière ou non. En ne tenant uniquement compte que des flux formels, ce montant s'élève à 8.000 milliards de francs CFA sur la même période. L'évolution croissante des envois de la diaspora sénégalaise a contribué à hausser significativement la part des transferts dans le PIB du Sénégal, de 8,6% en 2007 à 12,1% en 2017.²⁶

Au vu de cette évolution, la mobilité internationale des Sénégalais.e.s apparaît comme une ressource économique majeure que des politiques anti-migratoires ne viendraient que restreindre. Plutôt que de « réguler la migration », les autorités sénégalaises auraient donc tout intérêt à engager une réflexion sur la manière dont cette ressource pourrait être mieux valorisée. Si quelques initiatives ont été adoptées en ce sens, notamment la création du Fonds d'appui au Sénégalais de l'extérieur, celles-ci sont limitées et ne semblent pas être à la hauteur des enjeux ; sans doute parce qu'elles pourraient être perçues comme allant à l'encontre des attentes des partenaires techniques et financiers du Sénégal.

Conclusion et recommandations

Au Sénégal, les migrations sont actuellement un « champ sur lequel tombe une pluie de financement », pour reprendre l'expression d'un responsable d'ONG interrogé dans le cadre de cette étude.²⁷ Sous l'impulsion des partenaires techniques et financiers du Sénégal, ces financements ont augmenté exponentiellement entre 2005 et 2019, pour atteindre un montant de plus de 200 milliards de francs CFA.

En l'absence de leadership institutionnel en matière de gouvernance des migrations, les projets et programmes mis en œuvre sur cette période semblent avant tout répondre à l'agenda politique de l'Union européenne et de ses pays membres de lutte contre la migration irrégulière. Ils ne proposent pas de solutions pérennes et adaptées aux enjeux de développement du Sénégal, ce qui engendre de nombreuses frustrations, y compris chez les jeunes sénégalais candidat.e.s à l'émigration.

Au terme de cette étude, les recommandations aux autorités sénégalaises sont les suivantes :

- mettre en place des politiques et programmes orientés vers l'identification de réponses pérennes et articulés aux défis et enjeux migratoires propres au Sénégal et non pensés par rapport à l'agenda de ses partenaires techniques et financiers ;
- procéder à une révision en profondeur de la politique nationale de migration du Sénégal avant sa validation politique, notamment afin de mettre en valeur les opportunités liées à la mobilité internationale de la population sénégalaise;
- « enchâsser » les politiques et programmes migratoires dans les référentiels politiques et institutionnels

en matière de politique publique, en l'occurrence le Plan Sénégal Emergent. Celui-ci doit d'ailleurs accorder à la migration tout l'intérêt que sa contribution au développement économique et social justifie, plutôt que d'y faire l'objet d'une prise en compte superficielle comme le cas dans l'actuelle version de ce plan ;

- créer un ministère chargé des questions migratoires ayant pour mandat d'assurer la mise en œuvre de la politique nationale de migration et la coordination des interventions relatives à la migration ;
- renforcer la gestion locale des migrations en impliquant les collectivités territoriales, les représentants des diasporas, les organisations de la société civile et le secteur privé des territoires d'origine et de destination ;
- s'assurer que les politiques, projets et programmes migratoires prennent systématiquement en compte la question du genre ;
- veiller à une meilleure connaissance des dynamiques migratoires afin de développer des politiques, projets et programmes inclusifs, durables et articulés aux problèmes et réalités des migrant.e.s et, des candidat.e.s à l'émigration, des migrants de retour et des immigrés au Sénégal. Cela passe par l'amélioration notable du système de collecte de données sur les migrations, notamment vers l'Union européenne et ses pays membres, mais également à l'intérieur de la CEDEAO. Cela passe également par le renforcement des capacités d'actions des structures d'enseignement et de recherche se spécialisant sur les migrations (laboratoires et centres de recherche, universités, ONG, Think thank, etc.). ■■■

²⁶ Agence Nationale de la Statistique et de la Démocratie et OIM, Migration au Sénégal – Profil Migratoire 2018, 2018, disponible sur : <https://publications.iom.int/books/migration-au-senegal-profilnational-2018>, date de consultation 16 mai 2019.

²⁷ Entretien avec personne-ressource de l'AMLD, Dakar, avril 2019.

Annexe 1 : Documents consultés

ANSD et OIM, 2018. *Migration au Sénégal. Profil migratoire 2018*. URL : <http://www.ansd.sn/ressources/rapports/ANSD-OIM%20-%20Profil%20Migratoire%20du%20Senegal%202018.pdf>, date de consultation : 15 mai 2019.

BREDELOUP S. 2019. « L'accompagnement des migrants de retour au pays : un nouveau créneau pour les consultants sénégalais ? », PERRIN D. et MAZZELLA S. (sous la direction de), *Frontières, sociétés et droit en mouvement. Dynamiques et politiques migratoires de l'Europe au Sahel*, Éditions Bruylant, p. 83-109.

CIMADE, 2017. *Coopération UE-Afrique sur les migrations. Chronique d'un chantage. Décryptage des instruments financiers et politiques de l'Union européenne*, URL : https://www.lacimade.org/wp-content/uploads/2017/12/Cimade_Cooperation_UE_Afrique.pdf, date de consultation : 28 avril 2019.

Claudia C. et Chappart P., 2017. « L'UE prend les frontières africaines pour les siennes », *Plein droit*, n° 114, p. 7-10, URL : https://www.cairn.info/load_pdf.php?ID_ARTICLE=PLD_114_0007&download=1, date de consultation : 23 mai 2019.

Commission européenne, 2016. *Communication relative à la mise en place d'un nouveau cadre de partenariat avec les pays tiers dans le cadre de l'agenda européen en matière de migration*, 7 juin 2016.

Dimé M. 2016. *Étude sur le profil des retours au Sénégal et différents programmes des agences au Sénégal*, Rapport de consultation, OIM, Projet MoTuSe, décembre, 54 p.

Dimé M. 2017. *Étude sur les organisations et mécanismes d'appui aux migrants/ es de retour au Sénégal*, rapport de consultation, GIZ, Programme Migration et Développement (PMD), décembre, 44 p.

Dimé M. 2019, *Guide des migrants de retour d'Allemagne*, rapport de consultation, GIZ, Programme Migrations pour le Développement (PMD), février, 70 p.

Fondation Heinrich Böll, 2018. « Les oranges en Europe ont meilleur goût ». À propos de l'immigration et de ce qui ne va pas avec la lutte contre celle-ci, URL : https://ma.boell.org/sites/default/files/les_oranges_-_vor-schau.pdf, Date de consultation : 04 mai 2019.

OIM, 2009. *Migrations au Sénégal. Document thématique. Migrations régulières et irrégulières au Sénégal : défis, retombées et implications politiques au Sénégal*.

Pian Anaik, 2009. « Face aux enjeux politiques locaux, aide au développement en échange de retours forcés : le Plan REVA au Sénégal », in Olivier Clochard (sous la dir. de), *Atlas des migrants en Europe. Géographie critique des politiques migratoires*, Paris, Armand Colin, p. 88-90.

République du Sénégal, 2014. *Plan Sénégal Émergent*, https://www.sec.gouv.sn/sites/default/files/Plan%20Senegal%20Emergent_0.pdf, date de consultation : 20 mai 2019.

République du Sénégal, Ministère de l'Économie, des Finances et du Plan, Direction du Développement du Capital humain, 2018. *Politique nationale migratoire du Sénégal*, version provisoire.

République du Sénégal, Ministère de l'Économie, des Finances et du Plan, 2018. *Politique nationale de migration du Sénégal*.

République du Sénégal, Ministère des Affaires étrangères et des Sénégalais de l'étranger, Direction générale des Sénégalais de l'étranger, 2010. *Plan stratégique et opérationnel*.

Tardis Mathieu, 2018. *Les partenariats entre l'Union européenne et les pays africains : un enjeu commun, des intérêts contradictoires*, Notes de l'IFRI, mars 2018, URL : https://www.ifri.org/sites/default/files/atoms/files/tardis_partenariats_ue_afrique_2018.pdf, date de consultation : 20 mai 2019.

Union européenne, 2019. *Liste des projets au Sénégal*, URL : https://ec.europa.eu/trustfundforafrica/region/sahel-lake-chad/senegal_en, date de consultation : 17 mai 2019.

Annexe 2 : Répertoire des projets et programmes mise en oeuvre

Projet et programme	Objectifs	Structures de mise en oeuvre	Financements mobilisés	Bailleurs de fonds	Durée
Projet de renforcement des capacités de gestion de la migration et de lutte contre la migration irrégulière	Lutter contre la migration irrégulière	OIM	1,2 millions d'euros.	Union européenne	Mars à octobre 2017
Programme d'Appui aux Initiatives de Solidarité pour le Développement	Promouvoir le co-développement dans les régions d'origine à travers l'organisation de missions d'experts sénégalais en France et de volontaires de la solidarité et financement de projets de développement local portés par des associations des migrants établis en France en faveur de leur localité d'origine	Direction de la coopération technique Agence de développement et d'encadrement des PME (ADEPME) (Direction générale d'appui aux Sénégalais de l'étranger (DGASE))	Le financement est passé de plus de 4 millions d'euros pour la période 2005 à 2008, à 9 millions d'euros de 2009 à 2011. Il a été financé à hauteur de plus de 2 millions d'euros pour la période 2013-2016.	France (AFD) Sénégal	Début en 2005 et toujours en cours
Transfer of Knowledge Through Expatriate Nationals (TOKTEN)	Mobiliser l'expertise de la Diaspora sénégalaise hautement qualifiée pour le développement économique et social du Sénégal.	PNUD	775 560 dollars US dont 500 000 du PNUD et 275 000 au titre de la contribution du Sénégal	PNUD État du Sénégal	2009-2012
Migration pour le Développement en Afrique (MIDA)	Mobiliser les compétences des migrants sénégalais pour le développement du pays à travers des projets agricoles au Sénégal portés par des associations de la diaspora et des migrants ainsi que des projets de création d'entreprises par des femmes migrantes sénégalaises	OIM	Entre 8 et 2 millions de dollars US	Union européenne	2006-2010
Plateforme d'appui au secteur privé et à la valorisation de la diaspora sénégalaise en Italie	Renforcer le potentiel économique de la communauté sénégalaise en Italie et plus largement des migrants de retour	Direction de la microfinance du Sénégal	Financement de 23,7 millions d'euros Contribution de 350 000 euros du Sénégal	Gouvernement d'Italie	Mis en œuvre depuis 2009 et toujours en cours
L'Initiative Conjointe pour la Migration et le Développement	Développer des outils économiques pour les migrants afin de faciliter leurs investissements, Mise en œuvre à travers deux projets dans le cadre desquels ont été expérimentés les « help desks » (systèmes d'information et d'accompagnement de migrants) : Jappando (Diourbel) et PAICODELS (Sédhiou) dans le	OIM ARD de Diourbel et de Sédhiou	230 000 \$ US	Union Européenne et Direction suisse du Développement et de la Coopération	2013-mi 2016
Projet BIT- MIGRANT : Projet Bonne Gouvernance de la migration du travail	Renforcer les institutions et améliorer les mécanismes d'intermédiation du travail et de la gestion des flux migratoires appuyer un système d'incitation au retour et de réinsertion dans le pays d'origine pour encourager la circularité de la migration, promouvoir une meilleure et une plus grande insertion du travail des femmes travailleuses migrantes	BIT	2 millions d'euros	Ministère du Travail et de l'Immigration de l'Espagne	2008-2012
Projet de Renforcement des dynamiques communautaires des associations et groupements féminins dans la lutte contre les phénomènes migratoires irréguliers	Sensibiliser sur les dangers de l'émigration clandestine	Fédération des associations féminines du Sénégal	123 191 801 FCFA	Union européenne	2011-2013
Projet CARIMA (Centre d'accueil et d'accompagnement pour la réinsertion et l'insertion des migrants africains)	Accompagnement d'une centaine de migrants de retour dans les localités de Ziguinchor, Thiès, Louga et Dakar	ENDA DIAPOL	106 000 euros	Union européenne Espagne	2012-2015

Annexe 3 :

Liste des projets financés dans le cadre du Fonds fiduciaire d'urgence de l'Union européenne au Sénégal

Projet	Objectifs	Budget en euros	Chef de file pour la mise en œuvre
Projet d'appui à la réduction de l'émigration rurale dans le bassin arachidier PARERBA	Développer une économie rurale dans les régions du bassin arachidier (Diourbel, Fatick, Kaffrine, Kaolack et Thiès) favorisant la création d'emplois durables agricoles et non agricoles et contribuant à la sécurité alimentaire.	18 000 000	Agence belge de développement (ENABEL)
Plateforme d'appui au Secteur Privé et de valorisation de la diaspora sénégalaise en Italie PLASEPRI	Réduire la migration et favoriser le retour des migrants, en particulier depuis l'Italie, par la création d'emplois dans des régions ciblées, qui se caractérisent par un fort taux d'émigration. Améliorer la coordination entre les M/PME et les Instituts d'Éducation et de Formation Professionnelle, à travers un mécanisme d'incitation à l'embauche de jeunes formés. Mettre en place des dispositifs facilitant l'accès au financement pour les M/PME.	14 300 000	Coopération italienne
« Tekki fii » – Développer l'emploi au Sénégal: renforcement de la compétitivité des entreprises et de l'employabilité dans les zones de départ	Renforcer le tissu d'entreprises locales Élargir l'accès équitable à la formation professionnelle, Favoriser l'accès au financement des bénéficiaires Informer sur les opportunités économiques au Sénégal	40 000 000	1) Agence Française de Développement 2) LUXDEV - Luxembourg
Projet d'Appui à la réduction de la migration à travers la création d'emplois ruraux au Sénégal, par la mise en place de fermes agricoles villageoises et individuelles PACERSEN	Contribuer à la création d'emplois et de richesse dans les régions plus susceptibles à la migration irrégulière à travers l'aménagement de terres par des fermes agricoles <i>Natangué</i> et à l'accompagnement technique et la formation des agriculteurs et agricultrices.	20 000 000	1) AECID - Agence Espagnole de Coopération Internationale au Développement 2) Agence italienne de coopération internationale
Gouvernance inclusive de la migration au Sénégal en vue d'améliorer la synergie Migration et Développement	Renforcer les stratégies nationales en matière de politique migratoire, en particulier la mise en œuvre de la Politique nationale de migration Renforcer les capacités de la DGASE et des Bureaux d'Accueil, d'Orientation et de Suivi des Sénégalais de l'Extérieur (BAOS) Soutenir la participation des migrants au développement économique national	9 500 000	Agence Espagnole de Coopération Internationale au Développement (AECID)
Initiative UE-OIM pour la protection et la réintégration des migrants au Sénégal	Contribuer à la protection et la réintégration des migrants de retour. Renforcer les mécanismes en faveur d'une prise de décision éclairée des migrants et des potentiels migrants quant à leur parcours migratoire.	7 000 000	OIM Organisation internationale pour les Migrations
Résilience des populations les plus vulnérables face aux crises nutritionnelles et alimentaires dans les zones de départ de Podor, Ranérou, Matam et Kanel	Améliorer la capacité de résilience des populations locales et l'accès aux services de base avec un accent mis sur les plus vulnérables dans les zones de départ de Podor, Ranérou, Matam et Kanel en améliorant les conditions de vie pour prévenir la migration irrégulière.	8 000 000	AECID - Agence Espagnole de Coopération Internationale au Développement
Normalisation des conditions de vie des populations directement affectées par le conflit en Casamance	Assurer la couverture des besoins de base des plus vulnérables à travers le développement d'activités génératrices de revenus, Assurer un accès facilité des populations à l'eau potable, à l'assainissement et à l'hygiène.	4 500 000	Comité International de la Croix Rouge (CICR)

Projet de renforcement de la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans la région de Matam	Renforcer l'accès, la disponibilité et la diversité des aliments en milieu rural dans la région de Matam tout en développant les connaissances et les bonnes pratiques nutritionnelles des populations et des acteurs de la zone.	1 100 000	Agence d'Aide à la Coopération Technique et au Développement (ACTED)
Renforcement de la gestion et de la gouvernance des migrations, retour et réintégration durable au Sénégal et accompagnement des investissements de la diaspora sénégalaise	Soutenir le retour et la réintégration de 3000 migrants Appuyer les partenaires gouvernementaux dans leurs capacités à fournir une assistance à la réintégration et la protection de migrants vulnérables.	27 900 000	1) Agence Française de Développement (via le PAISD) 2) Agence Espagnole de Coopération Internationale au Développement (AECID) 3) OIM – Organisation Internationale pour les Migrations
Groupes d'Action Rapide – Surveillance et Intervention GAR-SI	Renforcer les capacités de contrôle du territoire par la gendarmerie nationale (ratissages, opérations d'étanchéité des frontières).	6 400 000	Fondation internationale ibéro-américaine pour l'administration et les politiques publiques (FIIAPP)
Programme d'appui au renforcement du système d'information de l'état civil et à la création d'un fichier national d'identité biométrique	Moderniser l'état civil par la mise en place d'un appui au pilotage stratégique, par une amélioration de l'offre (accessibilité des centres, formation des acteurs, archivage, etc.) et de la demande (campagnes de sensibilisation, éducation civique, etc.).	28 000 000	CIVIPOL cabinet – Agence belge de développement (ENABEL)
Partenariat Opérationnel Conjoint (POC) de lutte contre l'immigration irrégulière et le trafic de migrants au Sénégal	Lutter contre les réseaux criminels liés à l'immigration irrégulière, à la traite des êtres humains et de trafic de migrants au Sénégal.	9 000 000	CIVIPOL cabinet
TOTAL		193 700 000 euros	

Source : https://ec.europa.eu/trustfundforafrica/region/sahel-lake-chad/senegal_en, date de consultation : 17 mai 2019

Annexe 4 : Autres projets compilés mais sans disposer de données spécifiques sur les budgets

- Assistance au retour volontaire de migrants irréguliers et réinsertion économique – OIM ;
- Promotion de la migration légale et lutte contre la migration irrégulière – OIM ;
- Faciliter une approche cohérente de la gestion des migrations au Sénégal – OIM ;
- Profil migratoire national pour le développement de politiques stratégiques – OIM ;
- Programme thématique de coopération avec les pays tiers dans les domaines de la migration et de l’asile ;
- Projet Prévention de la migration illégale du Sénégal vers l’Union européenne ;
- Projet de Renforcement des dynamiques communautaires des associations et groupements féminins dans la lutte contre les phénomènes migratoires irréguliers.
- Projet de Développement local et migration légale comme alternative à l’immigration clandestine, financé par l’Union européenne à hauteur de 130 millions FCFA par l’Union européenne et mis en œuvre par la RADDHO entre 2012 et 2014 pour une meilleure gestion des flux migratoires et lutter contre l’émigration clandestine, la dynamisation du rôle des acteurs non étatiques dans le domaine de la migration ainsi que la création des alternatives à l’immigration illégale des jeunes ;
- Projet d’Appui à la Réinsertion des Émigrés Clandestins (PARIE) financé par l’Union européenne pour plus de 40 millions francs CFA ;
- Projet d’Alternatives Endogènes contre les Migrations Irrégulières (ALEMI) financé par l’Union européenne à hauteur de 130 millions francs CFA et mis en œuvre à Kolda par des organisations locales telles que l’ADESK et la SYSED ;
- Programme Afrique de l’Ouest (PAO) - Action transnationale pour l’intégration sociale et professionnelle d’enfants et de jeunes migrants victimes de traite, de trafic ou d’autres formes d’exploitations dans la sous-région ouest africaine. Il a été mis en œuvre par la Fondation suisse du service social international pour un coût global de 1 680 000 euros dont une contribution de 781 500 euros. ■■■

Commanditaire : Fondation Heinrich Böll Sénégal

Consultant : Dr Mamadou Dimé, sociologue et enseignant-chercheur au Département de sociologie de l’Université Gaston Berger de Saint-Louis

Édité par : François Patuel

Dakar, mai 2020



Fondation Heinrich Böll Sénégal
Rue de Louga x Impasse PE 10
BP: 49 87 - Point E
Dakar - Sénégal

T +221 33 825 66 06 | **F** www.facebook.com/boell.senegal
E info@sn.boell.org | **W** www.sn.boell.org